

No de Résolution ou An-
notation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 15 JANVIER 2018

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ, TENUE À LA SALLE GILLES-MOREAU LE 15 JANVIER 2018

Membre(s) présent(s) : Mme Marie Diament, Mme Jacqueline Poirier, Mme Emmanuelle Garnaud, M. Stéphane Fraser, M. Claude Caron et M. Vincent More

Membre(s) absent(s) : Mme Suzette de Rome

Tous formant quorum sous la présidence de M. Vincent More

Est aussi présent : M. Louis Breton, directeur général / secrétaire-trésorier

1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 19:34 avec le mot de bienvenue à l'assemblée par M. Vincent More.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite à l'assemblée;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'est apportée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Emmanuelle Garnaud et M. Stéphane Fraser respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-01-01

QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2017

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'a été apportée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Marie Diament et Mme Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-01-02

QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2017.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2017

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'a été apportée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par M. Stéphane Fraser et Mme Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-01-03

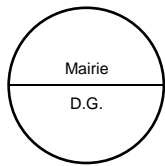
QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2017.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

5. Information de la mairie

M. Vincent More énumère les projets d'envergure de la municipalité pour l'année 2018 :

- Restauration du mur côtier piscine
- Réfection de la rue Bérubé
- Aménagement du parc de l'Anse – phase 2
- Recharge sédimentaire dans l'Anse-du-Portage



No de Résolution ou An-
notation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 15 JANVIER 2018

- Éclairage dans la côte de l'Église

Le projet Espace villégiature s'ajoute à tous ces projets d'envergure. La municipalité a pour objectif de boucler le montage financier durant l'année 2018. Si la municipalité est en mesure de lancer le chantier Espace villégiature à l'automne 2018, elle le fera. Sinon elle s'attend à réaliser le projet entre septembre 2019 et juin 2020.

6. Information des conseiller(ère)s

Une motion de félicitation, à l'unanimité des membres du conseil municipal présents, est faite à M. Charlie Bilodeau et Mme Julianne Séguin afin de souligner leur médaille d'argent lors du programme libre en couple senior aux Championnats canadiens de patinage artistique à Vancouver.

ADMINISTRATION ET GESTION MUNICIPALE

7. Adoption du règlement de taxation 2018

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage a adopté le budget de l'année 2018 à la séance extraordinaire du 18 décembre 2017 à la salle Gilles-Moreau;

ATTENDU QU'il y a lieu d'imposer et de prélever, dans les limites fixées par les lois, par voie de taxation ou de compensation sur les immeubles du territoire de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage, tous les revenus nécessaires pour s'acquitter des dépenses de fonctionnement et d'investissement ou d'un projet spécial dans les limites de ses attributions;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement à la séance extraordinaire du 18 décembre 2017 à la salle Gilles-Moreau, conformément au Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été adopté aux fins du présent règlement à la séance du conseil tenue le 18 décembre 2017 à la salle Gilles-Moreau, conformément au Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit projet de règlement et qu'ils en ont pris connaissance;

CONSIDÉRANT QU'une présentation dudit projet de règlement est faite à l'assemblée et que des copies sont disponibles pour le public sur place, conformément au Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par M. Stéphane Fraser et Mme Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-01-04

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéroté 2017-10-375 et intitulé « Règlement de taxation 2018 ».

8. Adoption du règlement de tarification 2018

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage a adopté le budget de l'année 2018 à la séance extraordinaire du 18 décembre 2017 à la salle Gilles-Moreau;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage applique une tarification pour les services de même que pour les activités et événements faisant partie de sa programmation saisonnière de loisirs;

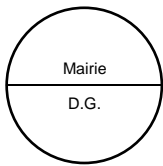
CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement à la séance extraordinaire du 18 décembre 2017 à la salle Gilles-Moreau, conformément au Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été adopté aux fins du présent règlement à la séance du conseil tenue le 18 décembre 2017 à la salle Gilles-Moreau, conformément au Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit projet de règlement et qu'ils en ont pris connaissance;

CONSIDÉRANT QU'une présentation dudit projet de règlement est faite à l'assemblée et que des copies sont disponibles pour le public sur place, conformément au Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE,



No de Résolution ou An-
notation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 15 JANVIER 2018

Il est proposé et appuyé par M. Claude Caron et Mme Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-01-05 QUE le conseil municipal adopte le règlement numéroté 2017-11-376 et intitulé « Règlement de tarification 2018 ».

9. Adoption du règlement sur les droits de mutation

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prémunir du droit supplétif au droit de mutation comme en 2017, mais dans un règlement administratif distinct;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement à la séance extraordinaire du 18 décembre 2017 à la salle Gilles-Moreau, conformément au Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été adopté aux fins du présent règlement à la séance du conseil tenue le 18 décembre 2017 à la salle Gilles-Moreau, conformément au Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit projet de règlement et qu'ils en ont pris connaissance;

CONSIDÉRANT QU'une présentation dudit projet de règlement est faite à l'assemblée et que des copies sont disponibles pour le public sur place, conformément au Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Emmanuelle Garnaud et Mme Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-01-06 QUE le conseil municipal adopte le règlement numéroté 2017-12-377 et intitulé « Règlement sur les droits de mutation ».

10. Adoption du règlement décrétant un emprunt de 268 286 \$

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage désire se prévaloir du pouvoir d'emprunter, conformément au Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE ledit règlement a pour but d'autoriser la municipalité de Notre-Dame-du-Portage d'effectuer les dépenses en immobilisations suivantes :

Description	Subvention ou autre	Emprunt municipal 10 ans	Total du projet
Restauration du mur côtier piscine 551, route du Fleuve	148 489 \$ TECQ	205 961 \$ MUN	354 450 \$
Réfection de la rue Bérubé, Toute la rue Bérubé	82 440 \$ TECQ	62 325 \$ MUN	144 765 \$
Total	230 929 \$	268 286 \$	499 215 \$

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement à la séance du conseil tenue le 18 décembre 2017 à la salle Gilles-Moreau, conformément au Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été adopté aux fins du présent règlement à la séance du conseil tenue le 18 décembre 2017 à la salle Gilles-Moreau, conformément au Code municipal du Québec;

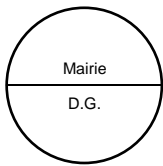
CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit projet de règlement et qu'ils en ont pris connaissance;

CONSIDÉRANT QU'une présentation dudit projet de règlement est faite à l'assemblée et que des copies sont disponibles pour le public sur place, conformément au Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Jacqueline Poirier et Mme Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents (absence de Mme Suzette de Rome) :

2018-01-07 QUE le conseil municipal adopte le règlement numéroté 2017-13-378 et intitulé « Règlement décrétant un emprunt de 268 286 \$ pour la restauration du mur côtier piscine et la réfection de la rue Bérubé ».



No de Résolution ou An-
notation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 15 JANVIER 2018

11. Avis de motion pour l'adoption ultérieure du règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux

Un avis de motion est donné par Mme Emmanuelle Garnaud pour l'adoption ultérieure du règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élu (e)s municipaux.

12. Adoption du projet de règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux

ATTENDU QUE la municipalité a le pouvoir d'adopter ce règlement en vertu du code municipal du Québec et de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement à la séance du 15 janvier 2018 à la salle Gilles-Moreau, conformément au Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit projet de règlement et qu'ils en ont pris connaissance;

CONSIDÉRANT QU'une présentation dudit projet de règlement est faite à l'assemblée et que des copies sont disponibles pour le public sur place, conformément au Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par M. Stéphane Fraser et Mme Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-01-08 QUE le conseil municipal adopte le présent projet de règlement numéroté 2018-01-379 et intitulé « Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux ».

13. Avis de motion pour l'adoption ultérieure du règlement sur le traitement des élu (e)s municipaux

Un avis de motion est donné par Mme Marie Diament pour l'adoption ultérieure du règlement sur le traitement des élu (e)s municipaux.

14. Adoption du projet de règlement sur le traitement des élu(e)s municipaux

ATTENDU QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux détermine les pouvoirs d'une municipalité en matière de fixation de la rémunération des membres de son conseil;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement à la séance du 15 janvier 2018 à la salle Gilles-Moreau, conformément à la Loi sur le traitement des élus municipaux;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit projet de règlement et qu'ils en ont pris connaissance;

CONSIDÉRANT QU'une présentation dudit projet de règlement est faite à l'assemblée et que des copies sont disponibles pour le public sur place, conformément au Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par M. Stéphane Fraser et Mme Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-01-09 QUE le conseil municipal adopte le présent projet de règlement numéroté 2018-02-380 et intitulé « Règlement sur le traitement des élu(e)s municipaux ».

15. Achats regroupés pour un logiciel de gestion documentaire avec la MRC de RDL

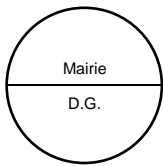
ATTENDU QU'il y a un programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU QUE ledit programme subventionne à 50% le coût du projet;

ATTENDU les besoins en gestion documentaire de la municipalité et l'offre de service de la firme GCI inc. Solutions de gestion intégrée de l'information;

ATTENDU QUE la MRC de Rivière-du-Loup peut présenter la demande d'aide financière au nom des communautés locales;

EN CONSÉQUENCE,



No de Résolution ou An-
notation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 15 JANVIER 2018

Il est proposé et appuyé par M. Emmanuelle Garnaud et Mme Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

- 2018-01-10** QUE le conseil municipal autorise la MRC de Rivière-du-Loup à présenter une demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour l'achat d'un logiciel en gestion documentaire.

16. Liste des équipements disponibles à créer avec la MRC de RDL

ATTENDU QU'il y a un le programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal du ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire;

ATTENDU QUE ledit programme subventionne à 50% le coût du projet;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités disposent d'équipement, de machinerie, d'outillage ou de véhicules spécialisés qui pourraient être mis en disponibilité en location auprès des municipalités voisines;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage ne dispose d'aucun équipement, machinerie, outillage ou véhicule qu'elle pourrait mettre à disposition aux autres municipalités de la région, mais qu'elle pourrait bénéficier des équipements, machineries, outillages ou véhicules de celles-ci;

ATTENDU QU'une ressource pourrait réaliser le mandat de créer un catalogue pour répertorier les équipements municipaux pour la mise en commun d'équipement municipal;

ATTENDU QUE le coût du projet avoisine 10 000 \$;

ATTENDU QUE la MRC de Rivière-du-Loup peut présenter la demande d'aide financière au nom des communautés locales;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par M. Marie Diament et M. Stéphane Fraser respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

- 2018-01-11** QUE le conseil municipal autorise la MRC de Rivière-du-Loup à présenter une demande d'aide financière auprès du Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire afin de donner un mandat pour la création d'un catalogue répertoriant les équipements municipaux pour leur mise en commun.

COMMUNICATION, RELATION SOCIALE ET POLITIQUE

Nil

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

17. Suivi du Comité consultatif en urbanisme (CCU)

325, route de la Montagne (démolition)

ATTENDU QUE la demande consiste à obtenir une autorisation afin de procéder à la démolition de la résidence du 325, route de la Montagne;

CONSIDÉRANT l'état de vétusté de cette résidence;

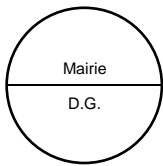
ATTENDU QUE selon la déclaration du liquidateur, M. Paul Proteau, et le rapport d'évaluation immobilière Boucher-Joseph du 7 septembre 2016, ainsi que le rapport d'inspection prévente I-747, préparé par Inspection Claude Lapointe, le bâtiment est dans un état tel qu'il est impossible de vendre la propriété telle quelle;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser la démolition de la résidence du 325, route de la Montagne;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par M. Claude Caron et Mme Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

- 2018-01-12** QUE le conseil municipal autorise la démolition de la résidence du 325, route de la Montagne.



No de Résolution ou An-
notation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 15 JANVIER 2018

18. Demande d'aide financière de 1 151 400 \$ pour le projet Espace villégiature dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV (PSISR-MELS)

ATTENDU QUE le projet Espace villégiature vise à appuyer le maintien et même l'essor de la vie récréative, sportive, culturelle, sociale et touristique de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage;

ATTENDU QUE le projet Espace villégiature règle quatre problématiques importantes associées aux situations existantes à la piscine, la bibliothèque et dans le centre du village, à savoir de :

- Revoir le bâtiment de services de la piscine qui est actuellement dans un bâtiment inapproprié, complètement vétuste et assez exigü;
- Relocaliser la bibliothèque qui est actuellement dans un local inapproprié, difficilement accessible, peu visible et trop exigü;
- Restaurer le mur de soutènement / protection côtière de la piscine;
- Ajouter une toilette publique accessible 24 heures par jour, 7 jours par semaine.

ATTENDU QUE la municipalité demande une aide financière de 1 151 400 \$ dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV (PSISR-MELS) pour le projet Espace villégiature;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à assumer sa part des coûts du projet Espace villégiature, soit un montant de 1 402 415 \$ par l'entremise de ses excédents affectés, d'une taxe spéciale et d'emprunt, ainsi qu'elle garantit l'apport du milieu d'un montant de 250 000 \$ par l'entremise des excédents affectés et non affectés;

ATTENDU QUE la municipalité est sûre de ne pas utiliser la garantie financière pour la part du milieu, car elle s'attend à atteindre ses objectifs de financement à cet égard;

ATTENDU QUE suite à la réalisation du projet Espace villégiature, la municipalité s'engage à assurer le budget nécessaire aux opérations courantes de l'immeuble et de ses fonctions;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Marie Diament et Mme Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-01-13

QUE le conseil municipal :

- mandate M. Louis Breton, directeur général, à déposer une demande d'aide financière de 1 151 400 \$ pour le projet Espace villégiature dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV (PSISR-MELS) pour le projet Espace villégiature;
- confirme l'engagement de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;
- désigne M. Louis Breton, directeur général, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet Espace villégiature.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

19. Demande d'aide financière de 250 \$ pour le Défi Plein Air dans le cadre du programme Soutien financier en loisir de l'Unité Régionale de Loisir et du Sport du Bas-Saint-Laurent (URLS du BSL)

ATTENDU QUE la municipalité est membre de l'URLS du BSL et que la demande répond aux objectifs et aux exigences du programme;

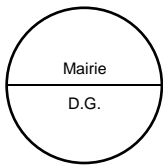
CONSIDÉRANT QUE la demande porte sur la tenue du Défi Plein Air, le 3 et 4 février 2018, et que l'aide financière demandée permettra de bonifier l'évènement et de le renouveler;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Jacqueline Poirier et Mme Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-01-14

QUE le conseil municipal mandate M. Louis Breton à déposer une demande d'aide financière de 250 \$ pour le Défi plein air dans le cadre du programme « Soutien financier en loisir » de l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-St-Laurent (URLS-BSL).



No de Résolution ou An-
notation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 15 JANVIER 2018

20. Demande d'aide financière de 3 400 \$ pour deux saisonniers dans le cadre du programme Emploi été Canada 2018 d'emploi et Développement social Canada (EDSC)

ATTENDU QUE municipalité se qualifie comme organisme admissible au programme Emploi été Canada 2018 à deux titres, soit comme petite municipalité et comme municipalité où se trouve des services d'accueil touristique;

ATTENDU QUE la municipalité vise des activités admissibles qui rencontrent deux des principales priorités locales de la région Montmagny-L'Islet-Kamouraska-Rivière-du-Loup - le tourisme et les camps de jour;

CONSIDÉRANT QUE le camp de jour et la piscine municipale exigent 15 personnes à l'emploi, dont un responsable pour chacun de ces services;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Emmanuelle Garnaud et M. Claude Caron respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-01-15

QUE le conseil municipal mandate M. Louis Breton, directeur général, à déposer une demande d'aide financière de 3 400 \$ pour les postes de responsable piscine municipale et responsable camp de jour dans le cadre du programme Emploi été Canada 2018.

21. Activités et événements à venir

La population est invitée à venir s'amuser les 3 et 4 février prochain en participant aux activités familiales du Défi plein air. Concours pour tous les âges, sculpture sur neige, ballon-balai, partie de sucre, bain de neige, randonnée aux flambeaux, dîner hot-dogs et plusieurs nouveautés vous y attendent.

VOIRIE, PARC, HYGIÈNE DU MILIEU ET SÉCURITÉ CIVILE

22. Octroi du contrat pour l'opération des réseaux eau

ATTENDU QUE la municipalité donne l'opération de ces réseaux d'eau à contrat (aqueduc et égout du secteur du parc de l'Amitié et aqueduc du secteur central);

ATTENDU QU'il s'agit d'un appel d'offres public mis en ligne sur SEAO;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu 2 soumissions;

CONSIDÉRANT QUE la soumission d'Écol'Eau inc. est valide et qu'elle est la plus basse, pour un montant de 132 703,02 \$ + taxes;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation du coût pour l'opération de réseaux eau est importante et que la municipalité envisage toutes ses options afin de rencontrer l'exigence d'une saine gestion;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité effectue des démarches auprès des municipalités voisines pour s'assurer d'obtenir le meilleur rapport qualité/prix pour ses besoins, advenant qu'elle ne réussisse pas à obtenir une entente satisfaisante avec Écol'Eau inc.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Emmanuelle Garnaud et Mme Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-01-16

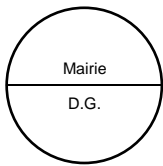
QUE le conseil municipal mandate M. Vincent More, maire, et M. Louis Breton, directeur général, à signer l'octroi du contrat pour l'opération des réseaux d'eau avec Écol'Eau inc., advenant que l'entreprise soumette une offre de service modifiée comme suit :

- Un contrat de service sur l'année 2018 avec une option de reconduction du contrat de service à tous les ans pour les années 2019, 2020, 2021 et 2022 ;
- Une bonification de l'offre de service, soit par la diminution des coûts annuels ou par une augmentation des tâches du contrat ou par une combinaison des deux critères de manière substantielle.

23. Demande de passage à vélo pour le « Relais à vélo Aldo Deschênes »

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de passage à vélo pour l'évènement « Relais à vélo Aldo Deschênes » sur la route de la Montagne pour le samedi 9 juin 2018 entre 14 h et 15 h;

EN CONSÉQUENCE,



No de Résolution ou An-
notation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 15 JANVIER 2018

Il est proposé et appuyé par Mme Marie Diament et Mme Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-01-17

QUE le conseil municipal autorise le passage à vélo pour l'évènement « Relais à vélo Aldo Deschênes », tel que demandé.

DONS ET PARTICIPATIONS

24. Demande de contribution de M. Sacha Bérubé

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de contribution de M. Sacha Bérubé dans le cadre d'un projet scolaire ayant comme objectif le renforcement des compétences;

ATTENDU QUE la municipalité demande à M. Sacha Bérubé de présenter ses œuvres lors du brunch des conseillers dans le cadre du Défi Plein Air le 4 février prochain ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne s'accorde pas avec la politique en place, mais le conseil municipal désire y contribuer et qu'elle appuiera à l'occasion ce genre de demande à l'avenir;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par M. Claude Caron et Mme Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-01-18

QUE le conseil municipal accorde une contribution de 100 \$ à M. Sacha Bérubé pour son projet scolaire.

25. Demande de contribution de Mme Emmanuelle Gagnon pour l'album de finissants 2017-2018 du collège Notre-Dame

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de contribution de Mme Emmanuelle Gagnon, pour l'achat d'un encart publicitaire dans l'album de finissants 2017-2018 du collège Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne s'accorde pas avec la politique en place, mais que le conseil municipal désire y contribuer;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par M. Claude Caron et Mme Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-01-19

QUE le conseil municipal accorde une contribution de 100 \$ au Collège Notre-Dame pour l'achat d'un encart publicitaire dans l'album de finissants 2017-2018.

26. Demande de contribution d'OXFAM Québec

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de contribution de Mme Denise Byrnes, directrice générale d'Oxfam Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne s'accorde pas avec la politique en place et que le conseil municipal ne désire pas y contribuer;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Jacqueline Poirier et Mme Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

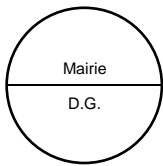
2018-01-20

QUE le conseil municipal n'accorde aucune contribution à l'organisme OXFAM Québec.

SUIVI BUDGÉTAIRE ET APPROBATION DES COMPTES

27. Dépôt des deux états financiers comparatifs – décembre 2017

ATTENDU QUE les deux états financiers comparatifs du mois sont déposés aux membres du conseil municipal, conformément au Code municipal du Québec.



No de Résolution ou An-
notation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 15 JANVIER 2018

28. Liste des déboursés approuvés pour le conseil ou effectués par délégation – décembre 2017

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie des listes sélectives des chèques et des prélèvements de même que le rapport des salaires nets pour le mois et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Mme Jacqueline Poirier et Mme Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-01-21

QUE toutes les autorisations de dépenses et des déboursés effectués par délégation soient approuvées pour un montant totalisant 173 530,42 \$.

29. Liste des déboursés de plus de 25 000 \$ avec le même contractant pour l'année 2017

ATTENDU QUE la liste des déboursés de plus de 25 000 \$ avec le même contractant pour l'année 2017 est déposée aux membres du conseil municipal et sera publiée sur le site Internet de la municipalité, conformément au Code municipal du Québec.

PÉRIODE DE QUESTIONS / RÉPONSES ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

30. Période de questions / réponses facultatives

Des citoyens adressent leurs questions au conseil municipal. Le conseil municipal répond dans la mesure du possible et met en charge son directeur général d'effectuer le suivi des questions demeurées sans réponse.

Les thèmes abordés sont :

Dispositions réglementaires pour assurer l'entretien des bâtiments – M. Paul Proteau se demande si la municipalité possède des dispositions réglementaires pour s'assurer du bon état des bâtiments sur son territoire. M. Louis Breton lui indique que la municipalité possède bel et bien quelques dispositions réglementaires à cet égard pour l'apparence extérieure du bâtiment, mais qu'elle n'a pas de telle disposition pour l'état intérieur du bâtiment. Il est à noter que l'évaluation foncière d'un immeuble est supposée se faire à tous les 9 ans, selon la Loi.

Stationnement dans la rue du parc de l'Amitié – M. Jean-Paul Gaudreau mentionne qu'il est indisposé par son voisin du fait qu'il stationne son véhicule inadéquatement dans la rue du parc de l'Amitié et il demande à la municipalité d'intervenir pour régler la situation.

31. Levée de l'assemblée

Sur la proposition de Mme Marie Diament, l'assemblée est levée à 20:53.

Vincent More
Maire

Louis Breton
Directeur général / secrétaire-trésorier